



# ÉTUDE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES SUR LA VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS

## L'ÉTUDE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ONU RÉVÈLE L'AMPLEUR DE LA VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS

**New York, le 12 octobre 2006** - Beaucoup d'actes de violence perpétrés contre les enfants restent dissimulés et sont souvent approuvés par la société, selon l'étude du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence contre les enfants présentée hier à l'Assemblée générale de l'ONU. Pour la première fois, un document unique offre une vue générale de l'ampleur et de l'étendue de la violence contre les enfants partout dans le monde.

La violence contre les enfants comprend la violence physique, la violence psychologique, la discrimination, la négligence et les mauvais traitements. Elle va des abus sexuels subis au foyer jusqu'aux châtiments corporels et humiliants à l'école; de l'usage de lanières et autres instruments pour les attacher aux actes de brutalité commis par les forces de l'ordre, de la maltraitance et la négligence dans les institutions jusqu'à la guerre des gangs dans les rues où les enfants jouent et travaillent, de l'infanticide au soi-disant « meurtre d'honneur ».

« La meilleure façon de traiter du problème de la violence contre les enfants est de l'arrêter avant même qu'elle ne se produise », affirme le professeur Paulo Sérgio Pinheiro, l'expert indépendant nommé par le Secrétaire général à la tête de l'étude. « Tout le monde a un rôle à jouer dans cette affaire, mais les Etats doivent en assumer la responsabilité principale. Cela veut dire interdire toutes les formes de violence contre les enfants, où que cette violence se produise et quel qu'en soit l'auteur, et investir dans des programmes de prévention pour traiter de ses causes sous-jacentes. Les individus doivent répondre de leurs actes, mais un cadre juridique solide ne s'occupe pas seulement de sanctions; il s'agit de montrer de manière claire et nette que la société n'acceptera tout simplement pas la violence contre les enfants ».

L'étude, dans laquelle se combinent les approches des droits humains, de la santé publique et de la protection de l'enfance, est centrée sur cinq « cadres » dans lesquels s'exerce la violence : la maison et la famille, les écoles et établissements d'enseignement, les institutions (de soins et judiciaires), le lieu de travail et la communauté.

Les cas d'extrême violence contre les enfants peuvent faire la une de l'actualité, mais l'étude conclut que, pour de nombreux enfants, la violence fait partie de la routine, de leur réalité quotidienne.

Bien que de nombreux cas de violence demeurent cachés ou ne soient pas signalés – et que les chiffres sous-estiment donc souvent l'ampleur du problème -- les statistiques du rapport dressent un portrait stupéfiant. Par exemple :

- L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) estime qu'en 2002, quelque 53 000 enfants de 0 à 17 ans ont été victimes d'un homicide;
- Selon les dernières estimations de l'Organisation internationale du Travail (OIT), 5,7 millions d'enfants étaient contraints aux travaux forcés ou à la servitude pour dette, 1,8 million à la prostitution et à la pornographie, et 1,2 million étaient victimes de la traite en 2000.
- Dans 16 pays en développement étudiés à la faveur d'une enquête mondiale sur la santé menée en milieu scolaire, le pourcentage d'enfants d'âge scolaire qui ont indiqué qu'ils avaient été l'objet d'intimidations verbales ou physiques pendant les 30 jours précédents allait de 20 pour cent dans certains pays à 65 pour cent dans d'autres;



# ÉTUDE DU SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES SUR LA VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS

- Selon l'étude, les enfants incarcérés sont souvent victimes d'actes de violence perpétrés par le personnel, parfois comme forme de contrôle ou de châtimeut, souvent pour des infractions mineures. Dans 77 pays, les châtimeuts corporels et autres punitions violentes sont acceptés comme mesures disciplinaires ayant force de loi dans les institutions pénales.

Bien que les conséquences puissent varier en fonction de la nature et de la sévérité des violences infligées, les répercussions à court et à long terme sont souvent graves et préjudiciables. Les blessures physiques, affectives et psychologiques causées par des actes de violence peuvent avoir de graves conséquences sur le développement d'un enfant, sa santé et sa capacité d'apprentissage. Des études ont montré qu'un enfant qui a subi des violences dans son enfance risquait plus, plus tard dans la vie, d'adopter des comportements à risque pour la santé, comme le tabagisme, l'abus d'alcool et de drogue, l'inactivité physique et de devenir obèse. Ces comportements eux-mêmes contribuent à certaines des causes principales de maladie et de mort comme le cancer, la dépression, le suicide et les troubles cardio-vasculaires.

« Quel que soit le lieu où se produisent ces violences, la famille, l'école, la communauté, les institutions ou le lieu de travail, les agents de santé sont en première ligne pour combattre la violence contre les enfants », affirme Anders Nordström, Directeur général par intérim de l'OMS. « Nous devons contribuer à prévenir ces actes de violence et nous assurer que là où ils se produisent, les enfants reçoivent les meilleurs soins possibles pour en atténuer leurs effets. Les Etats devraient poursuivre des politiques et programmes qui ont fait leurs preuves pour combattre les facteurs à l'origine de cette violence et veiller à ce que des ressources adéquates soient affectées à la lutte contre leurs causes sous-jacentes, tout en surveillant le résultat de ces efforts. »

« La violence contre les enfants est une violation de leurs droits humains, une réalité troublante de nos sociétés », affirme Louise Arbour, Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. « Elle ne peut jamais se justifier, que ce soit pour des raisons disciplinaires ou par tradition culturelle. Il n'existe pas de niveau de violence « raisonnable » qui soit acceptable. La violence contre les enfants légalisée dans un contexte crée un risque de tolérance de la violence contre les enfants au niveau général ».

« La violence a un effet durable non seulement sur les enfants et leurs familles, mais aussi sur les communautés et les nations », affirme la Directrice générale de l'UNICEF Ann M. Veneman. « Nous nous félicitons de cette étude globale sur l'impact de la violence contre les enfants ».

Le rapport de l'Assemblée générale recommande un vaste ensemble de mesures à adopter pour empêcher la violence contre les enfants et y réagir dans tous les cadres où elle se produit. Douze recommandations capitales traitent de secteurs comme les stratégies et systèmes nationaux, la collecte de données et la définition des responsabilités.

Au niveau mondial, le rapport recommande qu'un Représentant spécial chargé de la question de la violence contre les enfants soit nommé pour un mandat initial de quatre ans, avec pour mission d'être un militant de haut niveau qui encouragera la prévention et l'élimination de toutes les violences contre les enfants et la coopération et le suivi dans ce domaine.

**A propos de l'étude du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence contre les enfants**



## ÉTUDE DU SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES SUR LA VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS

En 2001, l'Assemblée générale a demandé au Secrétaire général de se livrer à « une étude approfondie de la question de la violence contre les enfants ». Le professeur Paulo Sérgio Pinheiro, expert indépendant, a été par la suite nommé à la tête de cette étude, en collaboration avec le Haut Commissariat aux droits de l'homme, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Pour toutes informations complémentaires :

June Kane, Attachée de presse, Etude du Secrétaire général de l'ONU sur la violence contre les enfants : 1-917-640-0184. Après le 14 octobre, composer le +41 79 695 64 88.

HCDH : José Díaz, porte-parole (Genève) : +41 22 917 9242; Renata Sivacolundhu, chargée de l'information, Siège de l'ONU : +1 212 963 2932.

UNICEF : Karen Dukess (NY) : 1-212-326-7910. [kdukess@unicef.org](mailto:kdukess@unicef.org).

OMS : Laura Sminkey, Agent technique, plaidoyer et communication : +41 79 249 3520

URL et accès vidéo : télécharger sur : [www.thenewsmarket.com/unicef](http://www.thenewsmarket.com/unicef).